# ARRETE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR N°2019-S/03 PORTANT PRISE DE POSSESSION DE BIENS SANS MAITRE, PARCELLE H 137

Le Maire de La Cadière d'Azur,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L1123-1 ; VU l'article 713 du code civil ;

VU le projet mené par le Conseil Départemental du Var, afin de réaliser des travaux d'aménagement au croisement du Chemin de Cuges et de la route départementale 83 ;

CONSIDERANT QUE le bien désigné à l'article 1 dudit arrêté, est inscrit au nom de Monsieur BORREANI Pierre Louis Jean ;

CONSIDERANT QU'après recherches, il s'avère que Monsieur BORREANI est né avant 1900, et que bien que ni sa date de naissance, ni de décès ne soient mentionnées, il est établi avec certitude qu'il est décédé depuis plus de 30 ans ;

CONSIDERANT QUE les recherches effectuées auprès du Service de Publicité Foncière Toulon 2, n'ont pas permis de retrouver d'attestation immobilière,

CONSIDERANT QU'il s'est écoulé plus de 30 ans depuis le décès de Monsieur BORREANI et que ses héritiers potentiels ne peuvent plus prétendre à réclamer la succession ;

VU la délibération du conseil municipal du 14 mars 2019 décidant de l'incorporation dans le domaine communal du bien désigné à l'article 1 dudit arrêté ;

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

La parcelle sans maître désignée ci-dessous :

• section H n°137, lieu-dit « Les Paluns Occidentaux », d'une contenance de 22 m², est incorporée dans le domaine public communal.

## ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera publié et affiché en maire. Il sera également consultable sur le site internet de la Commune.

## ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera transmis au service de la Publicité Foncière de Toulon, et à la Préfecture du Var.

### ARTICLE 4:

Les modalités pratiques du transfert de ce bien dans le domaine communal seront confiées à la société TPF Ingénierie de Toulon.

#### ARTICLE 5:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### ARTICLE 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Cadière d'Azur, le 12 AVR. 2019

Le Maire, René JOURDAN

# BORDEREAUDENVOI

La Cadière d'Azur le, 1 6 AVR. 2019

# Expéditeur:

MAIRIE DE LA CADIERE Service Urbanisme Place Jean Jaurès 83740 LA CADIERE D'AZUR

Tél: 04.94.98.25.21 Fax: 04.94.98.25.36

Affaire suivie par : Céline HOO-PARIS

**Destinataire:** 

PREFECTURE DU VAR CONTROLE LEGALITE Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 83070 TOULON CEDEX

Lettre R.A.R.: 2 C 123 238 728 44

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, en trois exemplaires, l'arrêté du maire de la commune de La Cadière d'Azur n°2019-S/03 portant prise de possession de biens sans maître, parcelle H137.

Je vous remercie de me retourner au minimum un exemplaire.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement, Le service urbanisme



# DESCRIPTIF DE PLI -- LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR



Client (Contractant)

N° de client (Coclico)

Descriptif de pli faisant office à lui seul de preuve de dépôt après validation de La Poste sauf si la case
Bordereau CEDRE - preuve de dépôt est cochée. Dans ce cas, la preuve de dépôt est constituée du présent document
accompagné du bordereau CEDRE portant le N° de dépôt indiqué ci-après
Le client est responsable des informations portées sur le descriptif de plis.
La Poste n'est pas en mesure de délivrer la preuve de dépôt pour des plis qui ne sont pas décrits.

Expéditeur (Emetteur)

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR

Raison Sociale

Adres	se	SER'	VICE U	RBANISME	PLACE JEA	N JAURES		
Code postal		83740 Vil			ille LA CADIERE D AZUR			N° de Compte de Suivi
Lie	u de dépôt							
Lieu							Da	nte 16/04/2019
Desc	riptif des plis	dépo	sés					
	Identifiant d	u pli	NG*	CRBT	Référence	Destinataire (Nom prénom ou raison sociale	et adre	esse complète)
1	2C12323872	2844	R1		arrêté du maire 2019-S/03	PREFECTURE DU VAR, CONTROLE DE LEGALITE, BOULEVARD D TOULON CEDEX	U 112E R	I, CS 31209, 83070
				d'ann				
								r TAD -
					LA POSTE	2C 123 238 7284 4		
					AVIS DE			
					ÉCEPTION		Name of the last	
				DE	VOTRE LETTR ECOMMANDÉE			
					ntre-remboursement			
						PREFECTURE DU VA		
				A	COMPLÉTER PAR LI SUR LA PREU	CONTROLE DE LEGA PE DE DISTRIBUTION  CONTROLE DE LEGA BOULEVARD DU 112		
				P	résenté / Avisé	le: CS 31209	E K	
Distribué le :				D	istribué le :	83070 TOULON CED	EX	
				S	gnature du des	83070 TOULON CED		
						TORE DUTY	\_\I	
1917				Ol (pr	i du mandataire écisez nom et prénom	17 AVP 2000 MAIRIE DE LA CAD	TDDD	Diagram
		-			2 x 2 1 2 1 4	SERVICE URBANISM		
		-			arreceru	SERVICE URBANISM 83740 LA CADIERE	D A	ZUR
				Référence		CAURRIED		
		_		Référ		₩₩ 開		
		7						
	1			La Po IB1 V	oste Agrément n° C 70 12 TLM A1N 044 046 03	CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DI A PARTIR DU HAUT SELON LES PO	STRIBUT INTILLÉS	TION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE 3.
	115			1/3/2/2013				
	JH 10							
1000								
	St.		St.					
Détail des lettres déclarées LETT					LETTRE	RECOMMANDEE AVEC AR Bordereau	CEDRE	- preuve de dépôt
Nombre de lettres déclarées pour ce dépôt						1 ст		de Dépôt
Parti	e réservée au	LCOnf	rôle no	ostal				
Partie réservée au contrôle postal  Commentaire :						Timbre-à date	Signa	ature client
						La Posto 83927		ADIER
						60 000 000	4/	(S)
						10 /27. 200	I W	18 No. 12
						Visa après contrôle des quantités		N (5-1/5)
* Nivea	u de garantie (R1 poi	ur tous le	s plis ou R	2, R3)	Во	rdereau n°000000184	1	Page 1 / 1